






TARIFICATION AUTRES ACTIVITÉS

CAMPING		PRIX (taxe incluse)	
		Avec forfait	Sans forfait
CAMPING AMÉNAGÉ (Brouillard, Baie-Carr, Doyle)		370.80 \$	470.80 \$
CAMPING AMÉNAGÉ JOURNÉE		17.00 \$	
CAMPING PYTHONGA CATÉGORIE 1		663.30 \$	763.30 \$
CAMPING PYTHONGA CATÉGORIE 2		535.60 \$	635.60 \$
CAMPING PYTHONGA JOURNÉE		19.63 \$	
CAMPING DAVID CATÉGORIE 1		398.60 \$	498.60 \$
CAMPING DAVID CATÉGORIE 2		371.85 \$	471.85 \$
CAMPING DAVID JOURNÉE		17 \$	
CAMPING DE LA PLAGE DAVID		800.00 \$	900.00 \$
CAMPING RUSTIQUE SAISON		256.80 \$	356.80 \$
CAMPING RUSTIQUE JOURNÉE		11.34 \$	
CAMPING CHASSE (DU PREMIER SAMEDI DE SEPTEMBRE)		96.88 \$	
AUTRES			
STATONNEMENT DE ROULOTTE		51.57 \$	
CAMPING INVITÉ ANNUEL		105.23 \$	
DUPLICATA DE CARTE (perte)		10.00 \$	
CLÉ BLOC SANITAIRE		100.00 \$	
Location des chalets Mooney 	750.75\$ par semaine (plus taxes, occupation double, minimum 2 nuits)		
	131.25\$ par nuit (plus taxes, occupation double) 18.90\$ par nuit par personne suppl. (plus taxes) 35\$/ animal domestique/ séjours (plus taxe)		
Location des chalets Île de France 	80\$/ nuit en occupation double par nuit (minimum 4 nuits) 40\$/ nuit / personne supplémentaire		
	Plusieurs rabais applicables en fonction du nombre de jours et de personnes (entre 0% et 21% de rabais applicables)		
Location de refuges 	288.75\$/ semaine (plus taxe, occupation double)		
	52.50\$/ nuit (plus taxe, occupation double, minimum 2 nuits) 63\$/ nuit pour les mois de mai et juin (plus taxe, occupation double) 15.75\$/ nuit/ personne supplémentaire (plus taxe) 20\$/ animal domestique/ séjours (plus taxe)		



Rappel important pour les campings aménagés :

Les gens, qui ont mis leur nom sur une liste d'attente pour obtenir un lot de camping aménagé, doivent obligatoirement appeler au bureau de Gracefield ou envoyer un courriel (info@zecpontiac.com), seulement durant les **2 premières semaines d'avril** afin de confirmer leur intention de renouveler leur nom sur la liste. Tous ceux qui n'auront pas manifesté leur désir de rester sur la liste, seront effacés après le délai de 2 semaines. Aucun nouveau nom ne sera accepté sur les listes d'attente durant la période hivernale du 15 novembre au 31 mars de chaque année. Cette démarche permet de conserver sur les listes d'attente, seulement les postulants encore intéressés, ce qui améliore la rapidité à pouvoir louer les lots devenus disponibles.